

Communiqué d'Addis-Abeba

Deuxième Conférence de Haut Niveau du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie
Siège de l'Union Africaine, Nouveau Centre de Conférences, Addis-Abeba, 13 février 2014

Nous

Ministres africains en charge de l'Énergie, Ministres européens en charge des relations entre l'Afrique et l'UE dans le secteur de l'énergie ainsi que nos représentants de la Commission de l'Union africaine et de la Commission européenne, présents lors de la Deuxième Conférence de Haut Niveau du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie.

Exprimant

Notre sincère gratitude envers le Gouvernement de la République fédérale et démocratique d'Éthiopie et la Commission de l'Union africaine pour les efforts qu'ils ont fourni en organisant la Deuxième Conférence de Haut Niveau, ainsi qu'envers la Commission européenne et le Secrétariat du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie pour leur précieux soutien.

Ayant convenu

Qu'assurer un accès à l'énergie durable sous toutes ses formes, qui soit abordable et fiable, demeure l'un des principaux défis futurs du développement économique et social, y compris pour l'emploi, en Afrique et en Europe;

Que relever les défis énergétiques s'imposant aux deux continents nécessite une approche holistique, reflétant les besoins de toutes les parties prenantes, incluant à la fois les ménages et les usages productifs, avec un accent particulier sur la dimension du genre à la fois dans le domaine de la production et de la consommation d'énergie ;

Que les mesures d'efficacité énergétique ont un potentiel important en termes d'accroissement de la sécurité énergétique et de la rentabilité qui n'a pas encore été pleinement étudié et exploité, créant une brèche importante dans la panoplie d'instruments en faveur des objectifs du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie et de l'initiative « Énergie durable pour tous » ;

Que les objectifs du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie à l'horizon 2020 ne peuvent être atteints qu'en instaurant de judicieux cadres politiques et réglementaires, en mettant en place des ressources financières publiques et de capacités à tous les niveaux pour promouvoir le développement des marchés énergétiques, et en mobilisant des investissements privés considérables provenant à la fois d'Afrique et d'Europe ;

Que la couverture des besoins en énergie nécessitera des réseaux électriques interconnectés, des réseaux isolés pour les usages productifs, les ménages et les besoins communautaires ainsi que des solutions pour le chauffage et la cuisson, et

Que l'important potentiel de synergie et d'efficacité des ressources peut être exploité par l'approche « Nexus » liant l'énergie à d'autres secteurs, comme ceux de la santé, de l'eau et de l'agriculture.

Saluant

La « Déclaration conjointe Commission de l'Union africaine – Commission européenne sur la mise en œuvre du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie », signée par les Commissaires Ibrahim, Michel et Piebalgs le 8 septembre 2008, ainsi que les objectifs du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie, approuvés par tous les Ministres et parties présents lors de la Première Conférence de Haut Niveau à Vienne le 14 septembre 2010 ;

Les diverses initiatives, programmes et projets d'envergure nationale, régionale, bilatérale et multilatérale mis en œuvre par les États-membres africains et européens, ainsi que les organisations et les acteurs non-étatiques des deux continents contribuant aux objectifs à l'horizon 2020 du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie, en cohérence avec les objectifs de l'initiative « Energie durable pour tous » et le processus post-2015 ;

Les priorités énoncées et les progrès considérables effectués dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), du Fonds pour l'atténuation des risques géothermiques ainsi que du Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables en appui à la promotion des marchés des énergies renouvelables en Afrique ;

Le rôle important que la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire jouent dans des domaines-clés pour la réalisation des objectifs du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie et mis en lumière lors du Premier Forum des parties prenantes en 2012 ;

Le fait que la Conférence des Ministres africains de l'Énergie, qui s'est tenue en novembre 2012 à Addis-Abeba, a reconnu le Partenariat Afrique-UE pour l'énergie comme l'une des principales initiatives pour la réalisation des objectifs de l'initiative « Energie durable pour tous » en Afrique.

Prenons note

Du premier « Rapport 2014 sur l'état d'avancement du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie », qui décrit en détail les progrès importants effectués par les parties prenantes pour la réalisation des objectifs à l'horizon 2020 du Partenariat, et qui donne un aperçu global de l'évolution du secteur de l'énergie en Afrique ;

Du « Programme d'action du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie » répertoriant les engagements pris pour la période post-2013 en vue de contribuer à la réalisation des objectifs à l'horizon 2020 du Partenariat, incluant un inventaire des activités qui dresse le bilan des contributions spécifiques des partenaires africains et européens.

De l' « Agenda 2063 » de l'Union africaine qui reconnaît le rôle stratégique de l'énergie pour le développement durable, l'industrialisation et la création d'emplois en Afrique.

Recommandons

1. D'accroître substantiellement les efforts des deux continents en vue de réaliser les objectifs à l'horizon 2020 du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie sur l'accès à l'énergie, la sécurité énergétique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et de mobiliser les ressources nécessaires ;
2. D'allouer les ressources nécessaires en vue d'exploiter la totalité du potentiel du Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables, en tant que mécanisme de prestation spécialisé du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie visant à mobiliser des investissements de taille moyenne dans les énergies renouvelables ;
3. De mettre en œuvre les projets du Plan d'actions prioritaires du PIDA à travers leur prise en compte dans les instruments de financement et d'appui technique et ce dans le cadre du Partenariat ;
4. De poursuivre la mise en œuvre de réformes des cadres politiques et réglementaires en Afrique, afin qu'ils soient propices à un environnement favorable à l'accroissement des investissements du secteur privé, ce qui au final contribuera à la réalisation des objectifs du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie ;
5. De renforcer le dialogue entre les décideurs politiques et les parties prenantes du secteur privé, la société civile et le milieu universitaire sur les sujets correspondant aux objectifs du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie : l'accès à l'énergie, le développement des marchés des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les interconnexions transfrontalières ;
6. D'explorer la valeur ajoutée d'un Programme Afrique-UE d'efficacité énergétique, appuyant les efforts en matière d'efficacité énergétique en Afrique pour tous les secteurs, tout en contribuant en même temps à l'atténuation du changement climatique et à la sécurité alimentaire ;

7. D'aligner les actions du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie sur les efforts internationaux dans le secteur énergétique, comme ceux de l'initiative « Énergie durable pour tous » ;
8. De continuer à rendre compte des activités du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie et de sa mise en œuvre, en vue de suivre les progrès vers la réalisation de ses objectifs et ceux de l'initiative « Énergie durable pour tous », et
9. De mobiliser une assistance aux institutions spécialisées dans l'énergie comme la Commission africaine de l'énergie (AFREC), les pools énergétiques, les autorités de régulation et autres organisations pertinentes au sein des Communautés économiques régionales (CER) pour améliorer leur collecte de données et leurs systèmes statistiques sur la production, la distribution et les échanges énergétiques ; et ce, en vue de contribuer à l'amélioration de la planification et de la prise de décisions en matière d'investissements dans les infrastructures énergétiques en Afrique.

Message au Sommet UE-Afrique 2014

Nous appelons les Chefs d'État réunis au Sommet UE-Afrique 2014

1. A fournir un leadership politique matérialisé à travers le Partenariat Afrique-UE pour l'énergie et visant à un développement durable et une prospérité mutuelle dans le contexte du programme émergent post-2015, de la Conférence sur le climat de Paris prévue en 2015 et de la Décennie des Nations Unies pour l'Énergie durable pour tous ;
2. À prendre des décisions ambitieuses qui reposent sur les progrès effectués dans le cadre du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie et qui accélèrent les progrès futurs vers la réalisation des objectifs à l'horizon 2020 du Partenariat, par le biais de nouveaux programmes et instruments innovants ainsi que par ceux en cours ;
3. À renforcer les liens entre les ressources naturelles, à savoir l'énergie, l'eau et l'agriculture, et à fournir des incitations efficaces à l'utilisation performante des ressources intégrant la dimension genre ainsi que des mécanismes adaptés de recouvrement des coûts ;
4. A faciliter le dialogue et la coopération entre les décideurs politiques, les régulateurs, les investisseurs, les bailleurs de fonds, le secteur privé, la société civile et le milieu universitaire de manière à faciliter l'engagement du secteur privé, à accroître les partenariats public-privé et à établir un environnement des affaires favorable, éléments indispensables pour réaliser les objectifs du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie.

Partenariat Afrique-UE pour l'énergie

ADDIS-ABEBA, 13 février 2014